

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2177

présenté par
M. Mazaury, M. Viry et M. Mathiasin

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Action extérieure de l'État »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	3 000 000
Diplomatie culturelle et d'influence	3 000 000	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
TOTAUX	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à abonder, à hauteur de 3 millions d'euros, l'action 04 - Enseignement supérieur et recherche du programme 185 - Diplomatie culturelle et d'influence, alors que le PLF 2025 prévoit une baisse de ses crédits de 12,33%.

En effet, cette action vise notamment à mieux insérer la recherche française dans les réseaux internationaux et à accompagner des échanges scientifiques, tout en portant des enjeux

fondamentaux tels que ceux liés au développement durable et les valeurs européennes. Dans le contexte géopolitique actuel, il ne semble pas pertinent de diminuer les crédits de cette action.

Pour assurer la recevabilité financière de cet amendement, il est procédé aux mouvements de crédits suivants :

- une hausse de 3 millions d'euros en AE et CP sur l'action 04 – Enseignement supérieur et recherche du programme 185 - Diplomatie culturelle et d'influence.
- une baisse de 3 millions d'euros en AE et CP sur l'action 06 - Soutien du programme 105 - Action de la France en Europe et dans le monde. Il est demandé au Gouvernement de lever ce gage pour ne pas faire peser ce coût sur ces services.